



Site internet : cremps.fr
<https://www.intramuros.org/cremps.fr>

Rétrospective de l'année 2025

n°56

LES ECHOS DE CREMPS



Sommaire

Procès-verbaux des séances du Conseil Municipal

Pages 2 à 19

Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Pages 19-20

Cérémonies, distinction et témoignage

Pages 20-21

La vie du village

Pages 22 à 24

Urbanisme

Page 24

Etat civil

Pages 24-25

Pluviométrie

Page 25

Environnement

Pages 25-27

Elections

Page 27

Fermeture du réseau cuivre

Page 28

Vie associative

Pages 29-33

Recensement

Page 34

Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Pages 34-36

Les Echos de Cremps
Tél. 05 65 24 74 27
cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les
lundi de 13h à 17h
mercredi de 9h à 12h
vendredi de 13h à 16h

Mesdames, Messieurs,
Chères Crempsoises, Chers Crempsois,

A l'aube de cette nouvelle année, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, à titre personnel et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, tous mes vœux de bonne et heureuse année 2026. Santé, joie, bonheur et réussite dans tous vos projets.

C'est avec une profonde émotion que j'écris ce dernier bulletin municipal en tant que Maire. Après douze années passées à vos côtés, à servir notre commune, à porter des projets, des espoirs et parfois des inquiétudes, le moment est venu pour moi de fermer ce chapitre.

Être maire de cette commune a été un grand honneur pour moi. Au fil des années, j'ai découvert cette fonction avec enthousiasme.

Chaque rencontre, chaque initiative, chaque succès, comme chaque difficulté traversée a façonné ce que je suis devenue aujourd'hui.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes municipales, les adjoints, les conseillères et conseillers municipaux, les agents communaux, qui ont travaillé sans relâche pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible sans dévouement et énergie.

Je souhaite également saluer toutes les associations, les bénévoles, les artisans, et tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour faire battre le cœur de notre village.

Je n'oublie pas non plus les habitants, qui m'ont accordée leur confiance à plusieurs reprises. Cette confiance a été le moteur de mon engagement. J'ai fait de mon mieux pour en être digne, avec sincérité, avec conviction, avec passion, toujours avec le sens du service public.

Aujourd'hui, je laisse la commune avec une situation financière saine. Les défis restent nombreux, mais je suis convaincue que notre commune dispose de toutes les ressources humaines et collectives pour continuer à avancer. Je resterai, comme chacun de vous, une citoyenne attentive, attachée au devenir de notre territoire.

Que vivent notre commune, ses habitants, et l'esprit d'unité qui nous rassemble !

Vous êtes cordialement invités à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le

Samedi 10 janvier 2026 à 19h à la salle des fêtes.

J'espère avoir l'opportunité de vous retrouver et d'échanger avec vous autour d'un apéritif dinatoire.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.
Bien à vous,

Nathalie Ricard, Maire.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2025

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation du Compte Financier Unique 2024 :

Le CFU est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30 313,59		166 608,92		196 922,51
Opérations exercice	41 803,94	41 332,22	224 156,01	247 708,50	265 959,95	289 040,72
Total	41 803,94	71 645,81	224 156,01	414 317,42	265 959,95	485 963,23
Résultat de clôture		29 841,87		190 161,41		220 003,28
Restes à réaliser	45 000,00				45 000,00	
Total cumulé	45 000,00	29 841,87		190 161,41	45 000,00	220 003,28
Résultat définitif	-15 158,13			190 161,41		175 003,28

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le CFU 2024 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux comme mentionné ci-dessus.

Affectation du résultat :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un **excédent de 190 161,41 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	166 608,92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	125 358,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	23 552,49
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2024	190 161,41
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	190 161,41
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	15 158,13
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	175 003,28
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition de mise en place d'un accompagnateur de bus scolaire :

Le règlement de la Région sur l'obligation d'avoir un accompagnateur scolaire est le suivant : "Dans le cadre du transport des élèves de maternelle, la présence d'un.e accompagnateur.trice du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement est obligatoire à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises ».

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante que l'état comptable envoyé, par la Mairie de Lalbenque, pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Lalbenque année 2024-2025, fait mention que 11 enfants sont scolarisés en maternelle.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place un accompagnateur. Le coût horaire brut de cet accompagnant serait de 17 € de l'heure. La Région finance une aide sur l'année qui s'élève à 1 000 €. Il faut lancer un appel à candidature pour le poste à pouvoir. L'annonce sera diffusée sur le site internet ainsi que sur Intramuros.

Motion de carte scolaire 2025 :

Le Conseil Municipal s'associe à la motion de l'AMF 46 en demandant : le strict respect de l'engagement présidentiel de ne pas fermer d'école dans une commune de moins de 5 000 habitants sans l'aval du maire ; l'arrêt de l'ambiguïté sémantique sur la différence entre fermeture d'une classe et fermeture d'une école. Les élus locaux demandent à être entendus sur ce point essentiel ; l'ouverture du dialogue réel et apaisé entre l'Education nationale et les collectivités locales, afin d'éviter que des décisions aussi structurantes soient prises sans une concertation approfondie.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Depuis le rattachement du RASED le 1^{er} octobre 2013 à l'école élémentaire de Lalbenque, la psychologue sollicite une aide financière des communes. La participation est proposée à raison de 2€ par enfant pour les écoles maternelles et primaires. Cette demande permettrait d'obtenir un budget nécessaire à l'acquisition de fournitures, matériels, ouvrages, etc... La commune de Lalbenque sert de boîte aux lettres et permet au RASED de gérer son budget en dépenses et en recettes. Le Conseil vote contre à l'unanimité.

Désignation d'un référent énergies renouvelables :

Claude Conquet sera le référent pour assister aux différentes réunions.

Informations des commissions :

Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) : l'Assemblée Générale aura lieu le lundi 10 mars (Claude Conquet sera présent)

Informations diverses :

- 8^{ème} édition des Randos du Souffle : cette association récolte des fonds pour lutter contre la mucoviscidose. Elle sollicite la collectivité pour la gratuité de la salle en vue d'organiser une randonnée VTT le dimanche 19 octobre. Le Conseil Municipal donne avis favorable.

- Championnat régional sur route : il aura lieu le dimanche 15 juin, le départ sera donné à Lalbenque et la boucle les conduira sur Cremps. Cette course regroupe des personnes de 11 à 60 ans. 300 participants sont attendus. Certaines routes de la commune seront régulées pour l'occasion entre 10h00 et 15h30.

- Déchèterie : à partir du 7 avril, il faudra un badge par foyer pour se rendre à la déchèterie. Pour cela il suffit d'en faire la demande sur le site du Syded.

- Panneaux photovoltaïques : le bureau d'étude a approuvé l'état de la charpente ainsi que la solidité de la structure pour le projet photovoltaïque sur la toiture de la salle « Le Préau ». Pour info il y aura 18 panneaux. Les entreprises consultées pour les devis sont Sarl Delpach, Soluxia et Technologis.

- Travaux église : ils sont en cours d'achèvement. Il reste l'éclairage au sol à terminer. Les tests de chauffages ont été réalisés et tout fonctionne correctement.

Le conseil est très satisfait des travaux de l'entreprise Allez et Cie.

- Plan Communal de Sauvegarde : dans le cadre du PCS il est nécessaire de mettre en place un registre communal des personnes vulnérables ou isolées. Ce registre permettra de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de canicule, de grand froid, de crise sanitaire, épidémie et en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. L'inscription sur ce registre est volontaire. Il est prévu de le présenter par une lettre d'accompagnement qui sera distribuée en boîte aux lettres à tous les habitants et qui fera état de l'existence de ce registre communal.

- Travaux de toiture et de renforcement de la charpente de la mairie : les entreprises Issaly et Maillot-Kysel vont être consultées.

- Marché d'été : doit-on renouveler le marché d'été ? Il y a trop peu de monde, la décision est donc prise de ne pas le reconduire.

- Constatation d'une fissure sur la façade de la salle « Le Préau » au-dessus de la baie vitrée : contact en cours avec l'entreprise EURL Foissac Frédéric (construction-rénovation) qui a réalisé les travaux (en 2016) afin de bénéficier de la garantie décennale.

- Projet d'aménagement de la D26 :

Le 19 décembre 2024, Mme le Maire a rencontré M. et Mme Pradeu pour leur présenter un projet communal de création de 3 emplacements de parking dont un emplacement pour les personnes à mobilité réduite, sur la voie publique, à proximité du mur de la propriété de M. et Mme Pradeu.

A la fin de ce rendez-vous, M. et Mme Pradeu n'avaient pas émis d'objection au projet.

Le 28 décembre 2024 la mairie a reçu un courrier de leur part précisant que réflexion faite ils n'étaient pas favorable pour la réalisation du projet pour diverses raisons : côté esthétique, côté environnemental, emplacement inondable... le tout ne serait pas en harmonie avec la beauté du village. Tous les élus ont pris connaissance de l'intégralité du courrier lors du conseil municipal.

Une nouvelle réflexion s'impose avec le service voirie du Département.

Une réunion avec le département doit avoir lieu le lundi 10 mars 2025.

Eclairage salle des fêtes : trois entreprises (Allez et Cie, Chauf Clim d'Olt et Univib Concept) vont être contactées pour le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules Led.

Questions diverses :

- Débroussaillage : prévoir le passage de l'épareuse avant le 15 mars. Jérôme Pouzergues contactera l'entreprise SASU Nicolas GILES pour la liste des chemins à nettoyer (40 heures).

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2025**Approbation du procès-verbal du 5 mars 2025 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Vote du budget primitif 2025 :

Madame la Maire indique que ce budget a été soumis à la validation du référent DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), Monsieur Norman Guardia, et commente les indications qui ont été données.

Concernant les investissements 2024, un solde de 45 000 € est en RAR (reste à réaliser).

Pour les emprunts, un se termine en juin 2025 et le deuxième en janvier 2027 dont le capital restant au 31/12/2024 était de 25 016,85 €.

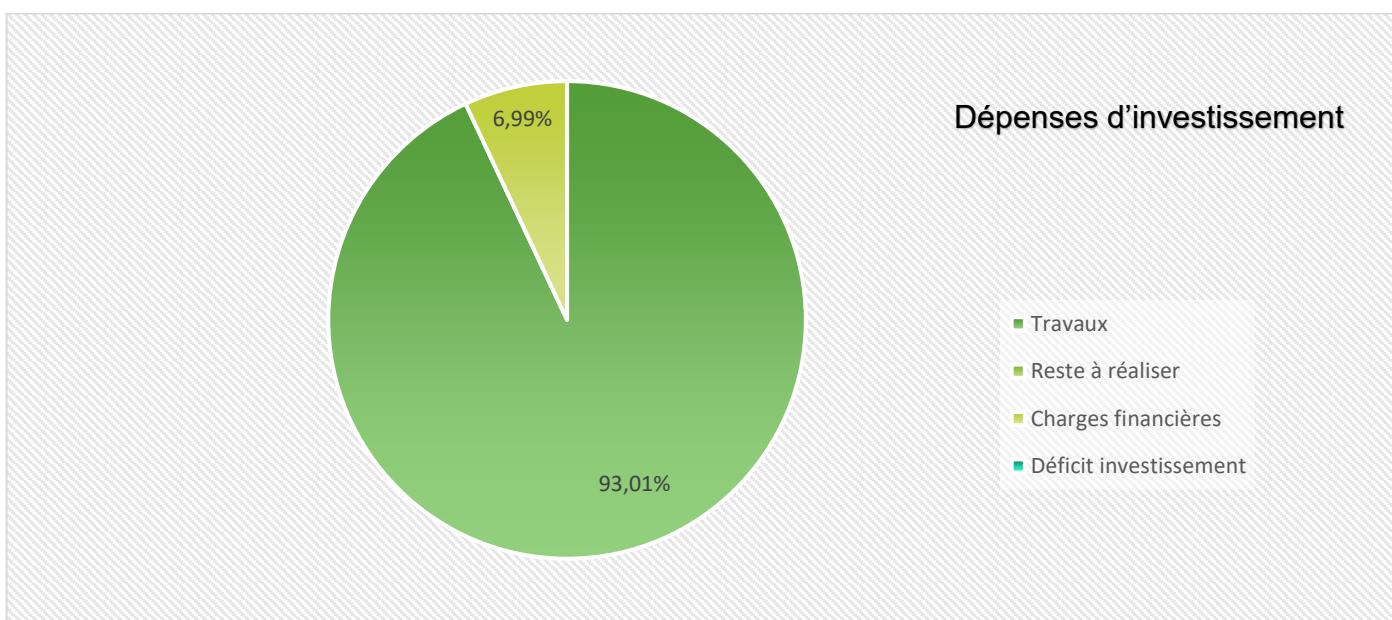
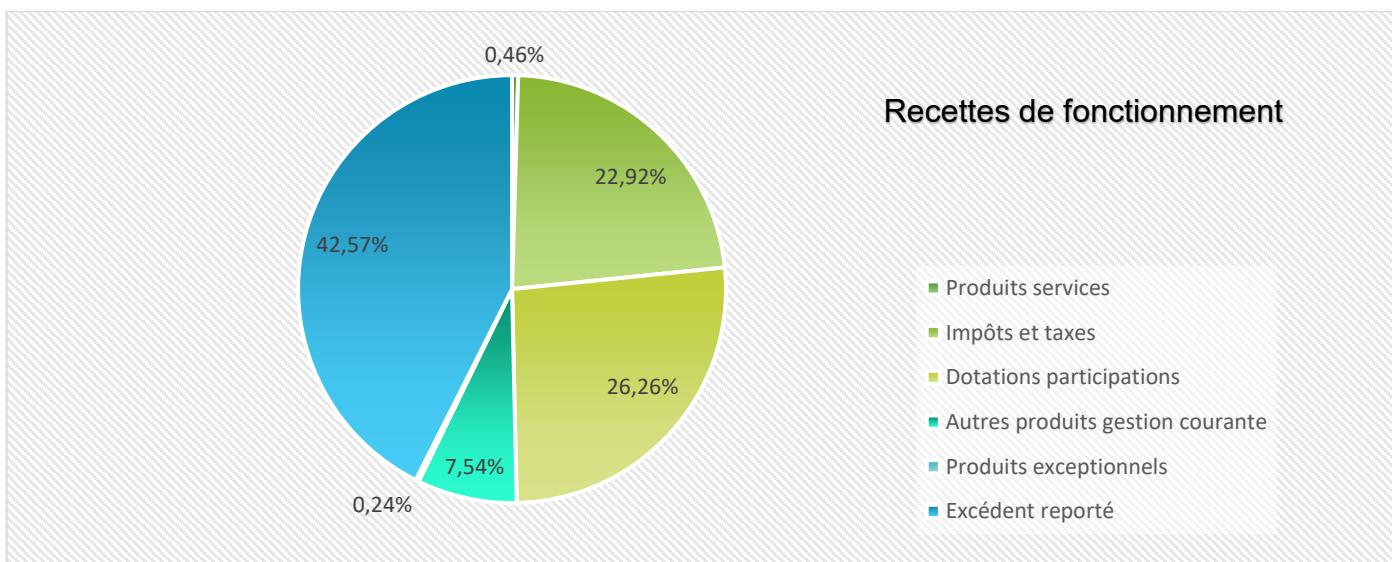
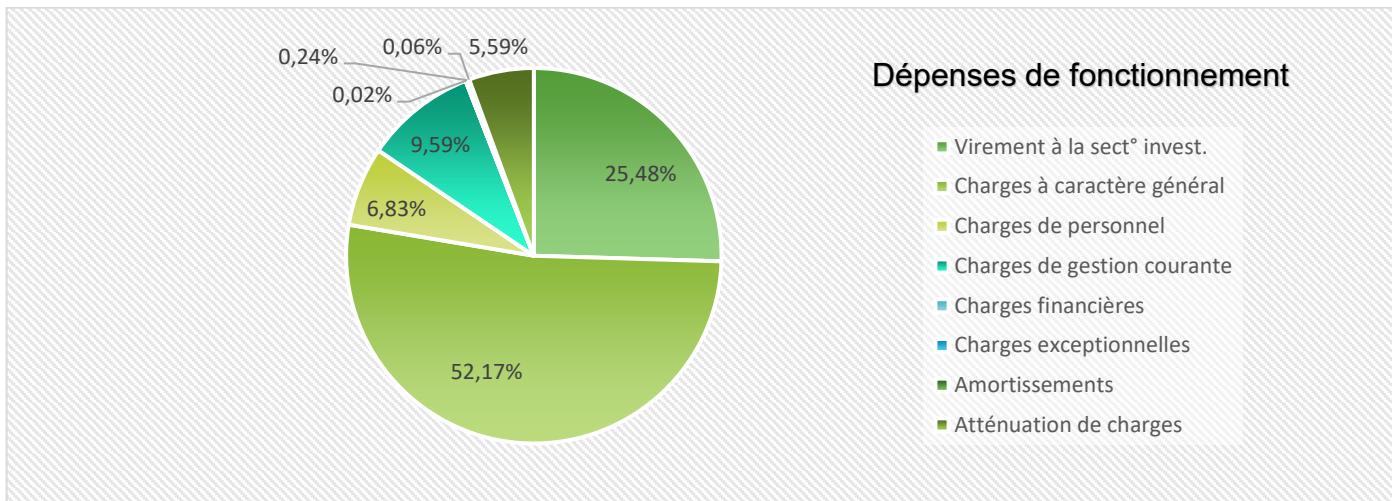
Le budget en fonctionnement s'élève à 411 139,28 €uros, équilibré entre dépenses et recettes. Le budget en investissement s'élève à 155 891,74 €uros, équilibré entre dépenses et recettes. Madame la maire soumet au vote le budget 2025 présenté comme ci-dessous, qui est approuvé à l'unanimité.

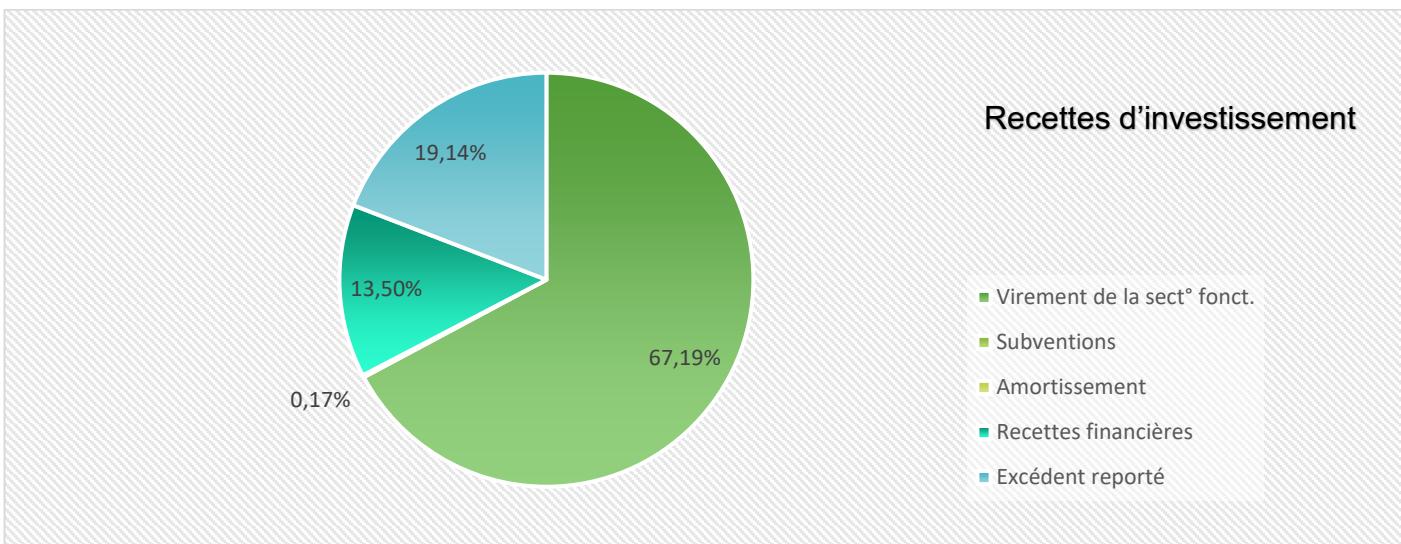
Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	214 481,28	Excédent brut reporté	175 003,28
Dépenses de personnel	28 100,00	Recettes des services	1 900,00
Autres dépenses de gestion courante	39 448,00	Impôts et taxes	94 252,00
Dépenses financières	100,00	Dotations et participations	107 984,00
Dépenses exceptionnelles	262,21	Autres recettes de gestion courante	30 000,00
Autres dépenses	23 000,00	Recettes exceptionnelles	1 000,00
Dépenses imprévues		Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	305 391,49	Autres recettes	1 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 000,00	Total recettes réelles	411 139,28
Virement à la section d'investissement	104 747,79	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	411 139,28		Total général 411 139,28

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	104 747,79
Remboursement d'emprunts	8 500,00	FCTVA	1 490,00
Travaux de bâtiments	65 000,00	Mise en réserves	15 158,13
Travaux de voirie	80 000,00	Amortissements	262,21
Autres travaux	0,00	Taxe aménagement	2 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent reporté	29 841,87
Cautions	2 391,74	Cautions	2 391,74
Total général	155 891,74		Total général 155 891,74





Vote du taux des taxes directes locales :

Compte tenu de la légère augmentation de la base minimum (1,04%), le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2025. Les taux sont les suivants : taxe foncière bâtie (TFB) : 27,27 % ; taxe foncière non bâtie (TFNB) : 46,25 % ; taxe d'habitation (TH) : 7,46 % ; cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14,45%.

Attributions subventions :

Après avoir étudié les diverses demandes de subvention reçues à ce jour, le conseil municipal a décidé d'attribuer :

- 500 € à la société de chasse « Rallye Valse et Joyeuse » (2 abstentions : Olivier Viallette et Jérôme Pouzergues)
- 100 € au FCLF « Football Club Lalbenque-Fontanes » 2 enfants de Cremps sont au club.
(1 contre Agnès Léris).
- 100 € à la FNACA de Lalbenque.
- 80 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot (coiffure).
- 80 € Collège Olivier de Magny voyage Futuroscope du 02 au 04 avril 2025, soient 2 nuits (40 €/nuitée, 1 enfant de la commune est concerné). La subvention sera attribuée à la famille.
- 720 € Collège Olivier de Magny voyage en Angleterre du 05 au 10 avril 2025, soient 6 nuits (40 €/nuitée, 3 enfants de la commune ont participé à ce voyage). La subvention de 240 €/enfant sera versées aux familles concernées.
- 240 € à l'Ecole Ste Thérèse pour un voyage à Noirmoutier du 07 au 10 avril 2025, soient 3 nuits (40 €/nuitée, 2 enfants de la commune sont concernés).
- 2 208 € à l'Ecole Ste Thérèse au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire en cours. (3 enfants de la commune sont dans cet établissement).

Le montant de ces subventions s'élève donc à 4 028 €.

Information des commissions :

- Sdail : 275 communes y adhèrent. Deux opérations importantes ont été menées, une à Saint-Géry (salle des fêtes et alentours) et une à Montgesty pour des logements sociaux.
- Sictom : 39% des contributions vont au Syded et 29 % aux ordures ménagères. Il a été relevé une nette amélioration : moins d'ordures ménagères et un meilleur tri.

Informations diverses :

- Accompagnateur de bus : la proposition d'un accompagnateur de bus s'avère un peu complexe pour la mise en place, d'autres informations sont nécessaires.
- Cimetière : la pose du portail côté chemin du lac est prévue fin avril. Derrière la porte d'entrée 3 conteneurs ont été mis en place afin de mieux gérer le tri au cimetière.

- Plan communal de sauvegarde : toutes les informations ont été requises, maintenant le dossier va être mis à jour et il sera présenté lors d'une prochaine réunion. La Commission doit terminer le travail de saisie avant le 30.05.2025.

- Dossier travaux rénovation énergétique de la Mairie : pour rappel la collectivité a été accompagnée par Territoire Energie Lot pour la réalisation du diagnostic énergétique et les conseils techniques. Après avoir déposé une demande de subvention (FAST) auprès du Département du Lot, celui-ci nous informe que pour être éligible à cette aide il faut répondre à plusieurs critères à savoir :

✓ en rénovation :

- d'une part, atteinte minimale de la classe B ou classe A si le bâtiment est déjà en classe B avant travaux ;
- d'autre part, respect d'au moins 3 des 4 conditions suivantes :
- utilisation de matériaux biosourcés dans une proportion minimale de 50 % ; la laine de roche ne fait pas partie des matériaux biosourcés tels que : laine de bois, ouate de cellulose ou laine de chanvre.
- incorporation dans le projet de la récupération des eaux pluviales.
- démarche visant à améliorer le confort d'été (végétalisation, désimperméabilisations...).
- incorporation dans le projet d'un mix énergétique avec sources renouvelables.

Madame le Maire va solliciter un rendez-vous avec les services du Département et les conseillers départementaux.

- Panneaux photovoltaïques : après autorisation de l'urbanisme, deux entreprises ont répondu (Delpech et TechnoLogis) nous sommes dans l'attente d'un 3^{ème} devis.

Voiries et chemins communaux : le débroussaillage par épaveuse a été effectué pour une durée de 28 heures/40 heures. Les 12 heures restantes seront effectuées à l'automne.

Michel Marot va relancer la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour le rebouchage des trous, et se renseigner pour la Route du Moulin.

L'accord pour la réfection du chemin du lac de Fraysse est acté avec une prévision de bi- couche et de rail de traverse en haut de la côte.

- Carte : le plan de la commune avec les noms des routes, lieux-dits et chemins est en phase terminale (il manque 2 photos). Elle remplacera celle située sur la place du village.

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le jeudi 8 mai à 11 h 30.

- Sortie découverte au Manoir de Gisson : la Gariote Crempsoise organise une sortie découverte le dimanche 18 mai au Manoir de Gisson (Sarlat) et Jardins d'Eau (Carsac-Aillac). Réservations avant le 10 mai au 06.84.55.16.84.

- Matériel informatique : le contrat de location du matériel informatique est arrivé à échéance le 01.04.2025. Contacts ont été pris avec la Société Indy System et Yann PC dépannage pour des devis.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Approbation du procès-verbal du 09 avril 2025 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération subventions :

Madame le Maire précise que le Collège Olivier de Magny n'est pas en mesure de répercuter la subvention attribuée au BP 2025 sur les familles des trois élèves de la commune et demande de leur verser directement la somme correspondante. Il convient donc d'annuler la subvention prévue au BP 2025 d'un montant de 720 € au Collège Olivier de Magny et de l'attribuer aux familles concernées : DUMAS (deux enfants) et DARIO (un enfant). Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert de la subvention d'un montant de 720 € prévue pour le Collège Olivier de Magny en faveur de Mme DUMAS Céline pour un montant de 480 € pour deux enfants et Monsieur et Madame DARIO Christophe pour un montant de 240 € pour un enfant.

Demande Fonds Régional d'Intervention pour les travaux de la mairie :

- Demande subvention pour les travaux de la Mairie (FAST) : pour compléter le dossier auprès du Département, la collectivité est en attente d'un devis de Sud Gouttières Lalbenque pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales, en réponse aux critères exigés par le Département.

- Demande de subvention à la Région (20%) ; DETR (30%) ; Département (30%) ; Reste à charge pour la Mairie (20%). Le budget est de 38 000 euros TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande de subvention.

Examen subventions – virement de crédits :

1 - Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation financière de l'association Lot Allegro, pour l'organisation d'un concert au mois de Juillet 2025. Madame le Maire propose de verser une subvention de 300€ et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédit suivant :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	-300,00		
Subvention association & autres pers. de droit privé	65748	300,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association Lot Allegro, ainsi que le virement de crédit ci-dessus.

2 - Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation financière de l'école publique maternelle de Lalbenque, pour un projet de théâtre d'improvisation. 12 élèves de la commune participeront à cette initiative. Madame le Maire propose de verser une subvention de 271,20 € et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédit suivant :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	-271,20		
Subvention association & autres pers. de droit privé	65748	271,20		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'école publique maternelle de Lalbenque, ainsi que le virement de crédit ci-dessus.

Examen devis panneaux photovoltaïques :

L'ensemble du Conseil Municipal a validé le devis de la Sté Technologis pour un montant de 16 144 €uros TTC. La puissance est de 9 kWc (KiloWatt crête).

Demandes : extension de la garantie des panneaux à 30 ans et non 25 ans comme mentionné dans le devis, pose d'une grille pour sécuriser le coffret extérieur.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC :

Pour rappel le SPANC a été créé en 2017 et gère depuis l'assainissement non collectif.

Auparavant, cette compétence était confiée au Parc.

Les ressources en eau de la CCPLL proviennent essentiellement du sous-sol et sont donc très sensibles aux diverses pollutions, et notamment à l'assainissement non collectif.

- Missions du SPANC :

- Suivi de l'implantation et conception de l'assainissement lors d'une nouvelle construction,
- Suivi de la réalisation des travaux,
- Suivi de l'entretien et du bon fonctionnement,
- Diagnostics en cas de vente.

- Population concernée sur le territoire :

6 847 résidents permanents ; 1061 habitations secondaires, 9 018 personnes sont desservies par le SPANC.

- Indice de performance du SPANC : 100/140

Ce qui fait défaut pour atteindre le maximum de points : l'absence d'un service capable d'assurer l'entretien, la réalisation des installations.

- Tarifs des contrôles : conception : 150 €, réalisation et suivi périodique : 100 €, pour une vente : 170 €.

- Fréquence des contrôles : En 2024 on passe de 6 à 10 ans.

Contrôles sur la commune de Cremps en 2024 :

	Contrôles 2024	Depuis la création
Conception	3	44
Réalisation	2	39
Suivi régulier	7	114
Contrôle pour vente	5	
Bilan technique sur la commune :	2024	Depuis la Crédit
Installations complètes	0	51
Complètes avec défaut d'entretien ou d'usure	1	6
Non conformes sans risque environnemental	5	51
Présentant un risque pour la santé des personnes	1	6
Absence d'installation	0	1

- Taux de conformité des installations depuis la création sur le territoire : 89%

- Opérations de réhabilitation groupées. La commune de Cremps n'est pas concernée.

- Prospectives 2025 :

- Poursuivre les contrôles réglementaires.

- Poursuivre la réhabilitation groupée pour les habitations proches du Tréboulou.

- Mobiliser les nouveaux propriétaires sur la modernisation de leur assainissement.

- A noter : 1/3 des installations sur le territoire n'a pas encore été contrôlé depuis la création du SPANC à la CCPLL.

Voirie communautaire :

- Enrobé : les trous ont été rebouchés avec de l'enrobé par la même entreprise que l'année dernière (YMCA). Cette entreprise a pour mission d'offrir des opportunités d'emploi et de développement professionnel aux personnes en situation de handicap, en promouvant l'inclusion sociale à travers divers services.

Ces travaux n'ont pas donné entière satisfaction : pas d'équipement approprié pour réaliser ces travaux importants. Le matériel en leur possession était une pelle, un balai et une petite remorque tractée derrière un 4x4.

Ces remarques ont été remontées au responsable de la voirie au sein de la Communauté de Communes.

- Fauchage : il a débuté le 22 mai 2025 (sur les 23 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) par l'entreprise Carré Vert Fourrages mais il n'y a pas de planning arrêté pour effectuer les travaux. D'autre part, notre commune figure dans les derniers de la liste.

- Goudronnage : il n'y aura pas de goudronnage en 2025 à Cremps sur les routes communautaires (cf. critères définis en conseil communautaire). Il a été proposé en commission voirie de créer un service technique composé de 2 ou 3 personnes.

- Voirie et chemins communaux : il faut relancer l'entreprise IMBERT pour les travaux prévus sur le chemin du Lac du Fraysse.

- Eglise : les travaux de l'église sont terminés. Un rendez-vous avec la Sté SOCOTEC est à programmer pour valider la mise aux normes électriques.

- Cimetière : le portail du cimetière est posé (cadenas à code).

- Electricité Salle des Fêtes et terrain de pétanque : La Sté ARGIA ELEK de Cœur du Causse a été retenue pour effectuer les travaux d'électricité du terrain de pétanque et de la Salle des Fêtes.

Le devis est en cours de modification.

Informations diverses :

- Sécurisation RD 26 : une réunion pour la sécurisation de la RD 26 aura lieu le mercredi 18 juin 2025 à 10 h.

- Accompagnateur de bus scolaire : le dossier est entre les mains de la Région car aucune solution n'a pu être trouvée entre la collectivité et l'entreprise de transports.

- Championnat Régional Cyclosport : il aura lieu le dimanche 15 juin de 10h à 18h. Le circuit partira du Mercadiol à Lalbenque en passant par Biargues, le Mas de Vers et Mignot. La circulation sera perturbée sur ces axes (la signalisation, les arrêtés et courriers ont été remis à tous les riverains des hameaux par l'association Cahors Cyclisme).

- Réunion de mi-mandat du Département du Lot – Canton des Marches du Sud-Quercy : le président du département Serge RIGAL organisera une réunion le mercredi 25 juin 2025 à 18h à la Salle des Fêtes. Il sera accompagné des Conseillers Départementaux, Cathy MARLAS et Dominique MARIN.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2025 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Décisions par délégation :

Augmentation du loyer du logement numéro 1 du presbytère.

Ce dernier va passer de 412,38 € à 418,15 € à partir du 01/07/25 (+1,4%).

Demande fonds de Concours Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne octroie un fonds de concours sur la mandature 2020-2026 de 20 000 €.

A ce jour la collectivité a obtenu une aide financière de :

- 4 718,59 € pour le remplacement des fenêtres du presbytère,
- 8 656,00 € pour la mise aux normes électriques de l'Eglise.

Il reste donc à percevoir la somme de 6 625,41 €. Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter la Communauté pour le solde du fonds de concours sur le dossier installations des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle « Le Préau ». Approuvé à l'unanimité.

Sécurisation de la traversée du village et du carrefour RD26/RD22 et achat de panneaux de signalisation :

- Sécurisation carrefour R.D22 et R.D26 (Croix de Beuzac) -> croisement route de Lalbenque - Cremps et Escamps. Le Département propose de débroussailler les abords de ce croisement afin d'améliorer la visibilité.

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

- Sécurisation de la traversée du village RD 26 et achat de panneaux de signalisation :

Un rendez-vous a eu lieu le 18 juin avec les services voirie du Département : il a été proposé la mise en place d'un STOP à la mairie ainsi qu'un mini rond-point à plat dans le village avec des panneaux « cédez le passage » au niveau des 4 routes.

Après débats et réflexions, le Conseil Municipal préfèreraient :

- un feu de récompense à la mairie plutôt qu'un STOP,
 - mini rond-point à plat dans le village,
 - du côté de Concots, soit un feu de récompense si la configuration le permet, sinon une limitation de vitesse à 30 km/h qui pourrait être prolongée sur toute la traversée du village,
 - déplacement des panneaux « entrée en agglomération » sur la Route du Centre-Bourg et sur la route des Fournets (lieu à définir avec le Département)
 - implantation d'un nouveau panneau « entrée en agglomération » sur la route du « Mas de Vinel » et un panneau « cédez le passage » sera mis sur la descente de la Route de Beuzac (côté Cremps).
- Concernant l'achat de panneaux, 2 entreprises seront sollicitées pour des devis.

Convention avec le Département :

Il a lieu de préciser les modalités d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés ou présents sur le domaine public routier départemental de la commune de Cremps en agglomération comme suit :

Tâches d'entretien et d'exploitation	Exécution et règlement de la dépense à la charge de	
	Département	Commune de CREMPS
CHAUSSÉES		
Entretien courant (état de la couche de roulement dans le cadre de l'entretien normal)	X	

Balayage (hors reprise couche de roulement)		X
Entretien des bordures de trottoirs		X
Couche de surface : largeur chaussée circulée	X	
Entretien des équipements de sécurité (plateau traversant, écluses, balisage...)		X
ACCOTEMENTS - TROTTOIRS		
Entretien courant		X
Fauchage (selon le plan départemental d'entretien des dépendances vertes)		X
TALUS DE DEBLAI		
Gros entretien	X	
Petit entretien relevant de l'entretien courant et du nettoiement.		X
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES et USEES		
Entretien courant et remplacement du système d'assainissement de la chaussée (fossés, grilles, avaloirs, canalisations, caniveaux, regards et tampons etc.)		X
VIABILITÉ HIVERNALE		
Déneigement et salage de la chaussée dans le cadre des niveaux de service fixés par le Département (Cf. Dossier d'organisation de la viabilité hivernale)	X	
Déneigement et salage trottoirs et dépendances		X
SIGNALISATION DE POLICE		
Panneaux E (limites d'agglomération)	X	
Autres panneaux de police		X
SIGNALISATION DE DIRECTION		
Signalisation « bleue », « verte » et « blanche » d'intérêt départemental	X	

Signalisation « blanche » d'intérêt communal ou intercommunale		X
SIGNALISATION HORIZONTALE		
Passages piétons, stationnement, îlots, plateau traversant, chicanes, écluses...		X
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Consommations électriques et maintenance		X
MOBILIER URBAIN		
Signalisation d'information locale		X
Entretien et remplacement		X
PLANTATIONS		
Aménagement, entretien, exploitation, gestion et remplacement réalisés par la commune ou la structure intercommunale (y compris arrosage éventuel)		X

La convention est approuvée à l'unanimité des présents.

Lancement des travaux énergétiques mairie :

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) demande financière sollicitée 9 335 € : réponse de la Préfecture : le dossier a reçu un avis défavorable (l'enveloppe fournie par l'Etat pour les projets sur le département du Lot a été épuisée). Suite aux conseils émis par la Préfète et du Secrétaire Général : « la collectivité peut commencer les travaux et ils feront en sorte de soutenir notre projet en 2026 : le dossier sera inscrit dans les prévisions 2026 ». Territoire d'énergie Lot s'occupe du dossier.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy propose la possibilité d'une isolation au plafond en laine de mouton. Récupérateur d'eau pluviale : devis reçu 942 € (cruche de 300 L) de Sud Gouttières 46. Le conseil souhaite un récupérateur plus simple et moins onéreux.

Suivi des dossiers en cours :

Panneaux photovoltaïques : pour rappel le devis des panneaux solaires de l'entreprise Technologis s'élève à 16 144 € TTC avec une garantie de 5 ans pour l'onduleur et 30 ans pour les panneaux solaires (validé lors du Conseil Municipal du 12.06.2025). Après réflexion une extension de l'onduleur pour 20 ans à raison de 490 € est demandée (validée par le Conseil Municipal ainsi que le contrat de maintenance de 250 euros/an (le nettoyage des panneaux n'est pas compris). Une grille de protection est nécessaire pour l'onduleur : le montant proposé par l'entreprise est de 3 540 €. Le Conseil Municipal trouve son coût élevé et va solliciter d'autres entreprises.

Accompagnateur de bus scolaires :

Suite au rendez-vous avec le service transport de la Région Occitanie il a été évoqué la possibilité de faire appel à un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) des écoles maternelles et primaires publique et privée de Lalbenque qui pourrait se libérer 3/4 d'heures matin et soir.

La Région contacte l'école privée et Mme le Maire prend contact avec Sébastien Nodari, en charge des affaires scolaires de l'école publique de Lalbenque.

Informations diverses :

- Chemin du Lac du Fraysse : l'entreprise Imbert a fini le chantier : 4 caniveaux sont installés dans la descente pour évacuer les eaux de pluie. Contact va être pris avec l'entreprise pour un re compactage du chemin.

- Route du Roucal : il est nécessaire de reboucher quelques trous avec de l'enrobé. Ceci sera fait dès que l'entreprise Banide aura réparé la route.
- Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : un rendez-vous est prévu le 16 juillet avec Mme Linard (propriétaire d'une maison dans le Bourg), Cédric Dupré et Mme le Maire. Après vérification par une entreprise, la fosse septique se situe sur le domaine public. Affaire à suivre.
- Mur du Presbytère : le mur s'est éboulé. Patrick Molina remonte le mur petit à petit. Il souhaite la mise en place d'une clôture brise vue sur celui-ci. Devis Ets Castelnau : 388,09 €. Accepté par le Conseil Municipal.
- Socotec : cette entreprise a procédé à la vérification électrique des bâtiments communaux : 2 petites observations à la Salle des Fêtes et au « Préal ».
- Socotec : devis pour la vérification électrique de la conformité de l'Eglise : 108 € TTC.

Questions diverses :

- Espaces Poubelles des Fournets et de La Pouzeraque : des devis vont être demandés pour une remise en état de l'espace castiné.
- Chemin des Fournets : le chemin des Fournets présente des problèmes de ruissellement. A voir avec une entreprise.
- Mairie : deux paires de volets de la Mairie sont en très mauvais état, des devis sont demandés.
- Terrain de pétanque : les travaux du terrain de pétanque seront finis pour la fête à Cremps.
- Demande miroir Route du Combal : contact sera pris avec le service voirie de la Communauté de Communes.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2025

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Décision virement de crédits n°1 :

Prise par Madame le Maire le 8 septembre, le Conseil Municipal lui ayant donné délégation le 09 avril 2025, virement de crédit du compte 62875 au compte 657351 d'un montant de 10 000 €. Ce changement de compte intervient suite à la demande du Trésor Public pour l'affectation des écritures des frais de fonctionnement des écoles.

Décision par délégation :

Augmentation du loyer du logement n°1 de l'ancienne école à compter du 1^{er} novembre 2025 qui passera de 515,58€ à 520,94€ soit plus 1,04%.

Délibérations modifications simplifiées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Commune du Pays de Lalbenque-Limogne :**Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.**

Michel Marot expose :

VU la délibération DC/2025/070 du conseil communautaire du Pays de Lalbenque Limogne portant sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi – dispense d'évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public,

VU le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi tel que présenté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne qui vise à permettre de préciser et de rendre plus opérationnel le règlement écrit du PLUi, que ce soit sur sa forme ou sur la rédaction de la règle,

CONSIDERANT que la modification envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et qu'elle entre dans le cadre des modifications pouvant faire l'objet d'une procédure simplifiée au sens de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme,

VU la saisine de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe Occitanie) en date du 21 juillet 2025 par la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, en application de l'article R104-33 du code de l'urbanisme, pour avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une étude environnementale sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCPLL,

VU l'avis conforme de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe Occitanie) du 9 septembre 2025, rendu en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, sur l'absence de nécessité de réaliser une étude environnementale sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCPLL,

VU l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, qui énonce que ce projet de modification simplifiée doit être soumis, pour avis, aux Conseils Municipaux des communes membres de l'intercommunalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLUi.

CONFORMEMENT à la délibération DC/2025/070 du conseil communautaire du Pays de Lalbenque Limogne portant sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi – dispense d'évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public,

La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, l'avis de la MRAe ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables au siège de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne (Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46330 LALBENQUE) du 27 octobre au 27 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>,
- Un registre de remarques et observations sera tenu à disposition du public (Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46330 LALBENQUE) du 27 octobre au 27 novembre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>.

Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Michel Marot expose :

VU la délibération DC/2025/071 du conseil communautaire du Pays de Lalbenque Limogne portant sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi - dispense d'évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public,

VU le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi tel que présenté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne qui vise à rectifier 7 erreurs matérielles (L153-45 du CU), créer en zone agricole une zone de développement d'EnR (L153-31 II), supprimer un emplacement réservé ;

Les parcelles concernées par l'assiette de la modification simplifiée sont :

- Beauregard : erreur matérielle concernant le positionnement d'un emplacement réservé : parcelles AK 2 et AK 210,
- Concots : soutien du développement des EnR en zone A : parcelles A 529 et A 530,
- Esclauzels : erreur matérielle concernant l'emplacement d'un élément de petit patrimoine : parcelles B 276 et D 276,
- Limogne-en-Quercy : erreurs manifestes d'appréciation : AS 414 et AS 415 (zonage du camping) ; AS 137 et AS 138 (zone commerciale) ; AZ 393, AZ 513, AZ 514, AZ 511 et AZ 512 (zone commerciale) ; et la suppression d'un emplacement réservé sur la parcelle BC 58,
- Montdoumerc : erreur matérielle de retranscription entre l'enquête publique et l'approbation du PLUi : parcelles ZC 33 et ZD 115.
- Saint-Martin-Labouval : erreur manifeste d'appréciation : parcelles C 634, C 635, C 636, C 955 et C 639 (zone artisanale).

Ces modifications relèvent d'une actualisation du document et pourront se dérouler selon une procédure simplifiée.

CONSIDERANT que la modification envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et qu'elle entre dans le cadre des modifications pouvant faire l'objet d'une procédure simplifiée au sens de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme,

VU la saisine de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe Occitanie) en date du 21 juillet 2025 par la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, en application de l'article R104-33 du code de l'urbanisme, pour avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une étude environnementale sur la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi de la CCPLL,

VU l'avis conforme de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe Occitanie) du 9 septembre 2025, rendu en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, sur l'absence de nécessité de réaliser une étude environnementale sur la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi de la CCPLL,

VU l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, qui énonce que ce projet de modification simplifiée doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLUi.

CONFORMEMENT à la délibération DC/2025/071 du conseil communautaire du Pays de Lalbenque Limogne portant sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi - dispense d'évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public,

La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, l'avis de la MRAe ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables au siège de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne (Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46330 LALBENQUE) du 27 octobre au 27 novembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>,

- Un registre de remarques et observations sera tenu à disposition du public (Maison communautaire, 38 place de la

Bascule, 46330 LALBENQUE) du 27 octobre au 27 novembre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>.

Sécurisation de la RD 26 : présentation du schéma de principe de l'Aménagement d'un mini-giratoire RD n°26/ Rue du Lac et de la note technique.

Aménagement d'un mini-giratoire avec marquage au sol en jaune qui fera office de test pendant 4 ou 5 mois. La signalétique est à commander et à la charge de la commune soient 5 panneaux "céder le passage", 4 triangles pour signaler le giratoire et 3 panneaux « carrefour modifié ». Montant total : 1 598,32 €. Approuvé à l'unanimité des présents.

Feux de récompenses : la solution d'installer des feux de récompenses en amont du village (avant la mairie et entrée bourg route de Concots) a été éliminée eu égard au prix : entre 20 000 € et 40 000 € + la maintenance annuelle environ 1 000 € par intervention.

Limitation de la vitesse : à l'étude : installer un panneau "céder le passage" au carrefour de la route d'Aujols et de la mairie, définition d'une zone 30km dans le bourg.

Remplacements + nouveaux panneaux : un panneau « stop » route de Gouzou (volé dans le courant de l'été), remplacement du vieux panneau « direction Cahors dans le village, ainsi que des deux panneaux Cremps Route du Mas de Ballard, 2 nouveaux panneaux Cremps (entrée et sortie du village) au Mas de Vinel + divers autres panneaux à changer pour un montant de 718,43 €. Devis accepté par l'unanimité des présents.

Travaux isolation Mairie :

Dans le cadre d'une opération, menée par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, il avait proposé d'utiliser de la laine de mouton pour isoler le plancher intermédiaire de la Mairie.

Une architecte du PARC a fait l'étude. La réponse est la suivante : « la mise en œuvre d'une laine isolante en plaques est différente de celle d'une laine soufflée, aussi même si cela n'est pas impossible des adaptations devraient être envisagées et peuvent générer des coûts non prévus :

- il faut "retenir" la laine en vrac de tomber donc prévoir des plaques de coffrage par dessous les poutres existantes.
- pour suspendre les dalles acoustiques, il faut adapter l'installation des rails par dessous les planches de coffrage. Architecturalement, cela pose la question : est-il envisageable de remplacer ces dalles de plafond par des panneaux acoustiques suspendus ? Cela modifierait l'implantation de l'éclairage pour le confort de la salle. Ceci dit, les panneaux acoustiques suspendus sont un peu plus efficaces (et décoratifs) que des dalles.
- il faut prévoir une trappe par-dessus pour souffler les derniers mètres carrés depuis le haut. Selon nous, l'utilisation de la laine reste faisable, mais amènerait un probable surcout à l'opération et la nécessité de trouver un artisan volontaire »

Compte tenu de la complexité et du coût supplémentaire, le conseil municipal a décidé de revenir à des matériaux biosourcés.

Les entreprises retenues : Lauval'innov (plaquiste), Chauf Clim (chauffage, électricité, VMC) répondent au mieux aux performances techniques selon Territoire d'énergie Lot qui nous a accompagné dans la démarche. Le lot peinture n'a pas été attribué (1 devis en attente Patrick Toulet va être relancé).

Les travaux seront lancés courant décembre. Le temps des travaux, les bureaux de la Mairie seront transférés à la salle « Le Préau ».

Suivi des dossiers en cours :

Les panneaux photovoltaïques : un premier devis de 15 928 €uros avait été validé par le Conseil Municipal, Territoire d'énergie Lot nous a conseillé de revoir le dossier et nous propose d'augmenter la puissance de 9 kW à 9,09 kW, de ce fait la revente de l'électricité passerait de 0,04€ à 0,0761€ et la prime d'investissement passerait de 720 € à 1 440 €, le devis final est à 15 876 €. Les panneaux seront de marque Trina au lieu de Dualsun.

Informations des commissions :

- SESEL : Michel Marot nous informe que Véolia est mandataire jusqu'à la fin de l'année 2025. Un appel d'offres a été lancé par le syndicat pour le choix d'un prestataire. Pour rappel, le SESEL a été créé par la fusion des 3 Syndicats : L'Iffernet, Belfort-Montdoumerc et le Bournac. Une probable augmentation de l'eau est à prévoir. Le nouveau bâtiment du Sesel sera construit à Concots ainsi que les locaux du futur mandataire

Informations diverses :

- Accompagnateur : la recherche d'un accompagnateur de bus est toujours d'actualité et nous attendons un retour de la Région vers le 15 octobre 2025.
- Congrès des Maires et Elus du Lot : il se tiendra au Parc des Expositions le vendredi 17 octobre.
- Participation au Jour de la Nuit : le 11 octobre extinction des lumières à Cremps.
- Commission des Élections : elle est à réunir avant les élections municipales des 15 et 22 Mars 2026.
- Commission des Impôts : elle doit avoir lieu avant le 01 mars 2026.

- Eglise : l'entreprise Issaly va intervenir sur la toiture de l'église suite au sinistre déclaré en 2023 et pour lequel l'assurance nous a payé.
- Mise aux normes électriques : pour clôturer ce dossier, nous attendons le rendez-vous avec Socotec pour la vérification de l'installation électrique de l'église.
- Entretiens des chemins : 40 heures d'épareuse à faire avant le 15 mars 2026. Jérôme Pouzergues s'occupe de contacter l'entreprise SASU Giles Nicolas pour lui indiquer les chemins à nettoyer.
- Matériel : la mairie est propriétaire d'une tondeuse débroussailleuse, celle-ci est défectueuse, de nombreux travaux sont à faire en sachant que les pièces détachées sont introuvable. Une annonce sera publiée sur un site marchant avec une mise à prix de 350 €.
- Élections municipales : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026 à la Salle des Fêtes : un planning de permanence des élus pour la tenue du bureau de vote sera à établir.

Mme le Maire explique à l'assemblée pourquoi elle ne briguera pas un 3^{ème} mandat en tant que maire. Un tour de table a été fait pour connaître la position de chacune et chacun pour la prochaine mandature. Très peu d'élus souhaitent poursuivre leur engagement.

Mme le Maire donne les grandes lignes du nouveau mode scrutin : aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

- Distribution du courrier : un administré de la commune a envoyé un mail à Madame le Maire, au Président de la Communauté de Commune du Pays de Lalbenque-Limogne, aux communes de Lalbenque, Laburgade, Aujols et Escamps, en se plaignant des difficultés d'acheminement du courrier suite à l'adressage mis en place en 2022. Une réponse conjointe lui sera envoyée.

Questions diverses :

- Organisation des vœux 2026 : à voir au prochain conseil municipal
- Panneau : un élu demande pourquoi sur la RD 911 la commune de Cremps n'est pas mentionnée sur un panneau comme le sont les communes de Berganty, Esclauzels, Mme le Maire va contacter le Département.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Avant de débuter la séance, Madame le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour : délibération suite à l'installation des panneaux photovoltaïques et courrier de l'association « les restos du cœur ». Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

Nomination du secrétaire de séance :

Michel Marot est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Revalorisation des loyers au 01/01/2026 :

Revalorisation du loyer de 3 appartements municipaux occupés par :

- Monsieur MAGDELAINE – loyer actuel : 553,95 € - loyer à venir : 558,77 €,
- Monsieur VOIRIN – loyer actuel : 398,05 € - loyer à venir : 401,51 €,
- Monsieur MOLINA – loyer actuel : 516,20 € - loyer à venir : 520,69 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

Décision de virement de crédits :

Madame le Maire demande la réalisation d'un virement d'un montant de 10 000 €. Motif : frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants de la commune. Compte à débiter : 615 231 – Compte à créditer : 657 341. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

Vente de la tondeuse débroussailleuse :

L'annonce a été publiée sur un site marchand. La machine a été vendue pour un montant de 350 €.

Délibération participation communale exceptionnelle concernant la mission d'adhésion au SDIS :

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier de la Communauté de Communes : afin d'équilibrer le budget il est demandé une participation exceptionnelle aux communes affiliées à la Communauté. Pour la commune de Cremps cette participation s'élève à 3 775 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

Point sur les outils informatiques de la commune :

Jusqu'à présent la mairie louait le matériel à une société. A l'issue du contrat, celui-ci a été renouvelé pour une année supplémentaire. Une étude financière a permis de voir qu'un achat direct par la mairie de tout le matériel engendrerait une économie importante. Le contrat a été dénoncé. L'achat du matériel va être réalisé prochainement.

Délibération révision des statuts de la FDEL – TE46 :

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts. La Fédération Départementale d'Energie du Lot change de nom et devient Territoire d'Energie Lot – TE46. Elle fait également état dans ses statuts de toutes les compétences, anciennes et nouvelles, qu'elle met à disposition des municipalités adhérentes. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts.

Demandes de participations aux voyages scolaires et autres :

- Collège Sainte Thérèse à Lalbenque – voyage des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} à Venise, du 12 au 17/04/2026, soient 5 nuits. 3 enfants de la commune sont concernés. Coût 580 € par enfant. La commune accorde une participation de 40 € par nuit, soit un total de 600 €.
- Collège Sainte Thérèse à Lalbenque – voyage des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} à Najac, du 13 au 17/04/2026, soient 4 nuits. 5 enfants sont concernés. La commune accorde une participation de 40 € par nuit, soit un total de 800 €. Le Conseil Municipal approuve à 8 voix pour et 1 abstention.
- L'association Lot Allégro sollicite la mairie pour un complément de subvention. Cette association a organisé un concert à Cremps courant juillet et dans diverses communes voisines. Elle souhaite récolter un « petit matelas » pour l'an prochain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, demande à l'association de renouveler cette démarche courant 2026.

Virement de crédit :

Afin de pouvoir honorer les deux dépenses ci-dessus Madame le Maire sollicite un virement de crédit, pour un montant de 1 400 €, du compte 615 231 au compte 65 748. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Obligations légales de débroussaillage :

Madame la Préfète a transmis à la commune deux arrêtés, traitant du brûlage à l'air libre d'une part, et de l'obligation de débroussaillage d'autre part. Ces deux arrêtés feront l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal.

Etude devis peinture mairie et remise en état parkings :

Sur les 3 devis reçus pour la peinture du rez-de-chaussée de la mairie, le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise de René ESTIVAL pour une somme de 3 722 € (tva non applicable pour les auto-entrepreneurs). Pour information les travaux ont débuté le 17 novembre 2025.

Sur les 2 devis reçus concernant la remise en état des parkings à proximité des espaces poubelles à la Pouzeraque, aux Fournets et la petite terrasse derrière la Mairie, le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise de TPR Rivière pour un montant de 4 620 € H.T.

Certificat d'urbanisme du Lac du Fraysse :

Afin d'avancer sur le projet de maison de la chasse, Madame le Maire a obtenu les devis de raccordement de l'eau et de l'électricité.

- Eau : 42 000€, dont 30% pris en charge par le SESEL (Syndicat de l'eau) soit un reste à charge pour la commune de 29 400 € H.T.

- Electricité : 44 300 €, dont 24 365 € à la charge de la commune.

Restos du Cœur :

Un courrier de l'association est parvenu en mairie afin d'obtenir une participation à leur action.

150 € seront alloués en achetant des produits alimentaires et de première nécessité. Ils seront directement remis au Restos du Cœur de Lalbenque. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Délibération suite à l'installation des panneaux photovoltaïques :

Le Trésor Public a transmis un courrier à la mairie, demandant une délibération sur différentes propriétés de ces panneaux. Madame le Maire a fait lecture de ces propriétés. Suite à cette lecture, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité.

Informations des commissions :

- Conseil d'école Lalbenque. Joselyne COURNEDE a présenté un compte rendu de cette réunion. A retenir : l'école maternelle et l'école élémentaire ont fusionné et il n'y a plus qu'une seule direction. Le personnel enseignant s'est fortement renouvelé.

- SESEL : lors de sa dernière réunion, le Syndicat de l'eau a renouvelé son délégataire sur l'ancien syndicat de l'Iffernet. L'entreprise SAUR s'est vue attribuée le marché pour une durée de 4 ans. Fin 2029, un nouvel appel d'offre sera mis en place pour l'ensemble des communes adhérente du SESEL.

Informations diverses :

- Giratoire du bourg : les panneaux sont arrivés. Le département va venir prochainement les installer. Des retours de certains riverains, suite à l'information communiquée sur le site de la commune : 2 avis négatifs et 2 avis positifs. Il faut attendre la mise en service provisoire de ce mini giratoire pour voir les résultats.

- Panneaux photovoltaïques : la pose est en cours depuis le 17 novembre 2025. Reste à solliciter 2 ferronniers pour le devis des grilles de protection.

- Financement des travaux de la mairie. Montant total : 31 000 €. Subventions notifiées : Département : 8 591 € - Région : 6 200 € - DETR : 9 335 €.

- Cérémonie des voeux : Elle aura lieu le 10 janvier 2026, à 18h30. Même formule que l'année précédente.

- Demande des habitants de la Pouzeraque. De nombreux camions induits en erreur par leur GPS circulent sur cette petite route. Il est demandé des panneaux « Sens interdit sauf riverains » afin d'éviter cette circulation dangereuse. Ces panneaux vont être commandés prochainement.

- Le bulletin municipal : il est en cours de mise en page : publication prévue avant la fin du mois de décembre.

- Petits travaux : l'entreprise Escalausset a été relancée pour 2 devis validés depuis de nombreuses années : le 1^{er} : paravent de la Salle des Fêtes et le 2^{ème} : fabrication de tréteaux en bois complémentaires. Elle s'est engagée par écrit à honorer ces 2 demandes courant janvier 2026.

- Décorations de Noël : elles seront mises en place début décembre.

Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne

La commune de Cremps est l'une des 23 Collectivités composant la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne.

Retrouvez sur le site <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/notre-territoire/> les compétences, les comptes-rendus des conseils communautaires et les services proposés.

Notamment les espaces France Services à votre disposition sur les communes de Lalbenque et Limogne :

- **vous accueillir et vous écouter** pour comprendre votre besoin dans de nombreux domaines : la santé, la retraite, la famille, le logement, l'emploi, l'habitat, l'accès aux Droits, les loisirs...
- **vous orienter** si besoin : identifier le service concerné et le bon interlocuteur, faciliter la prise de rendez-vous avec le service public concerné.
- **vous accompagner dans vos démarches administratives** : aider à remplir un dossier ou un formulaire, créer votre adresse mail ou votre espace numérique sur internet pour une administration, déclarer ou

actualiser votre situation, suivre votre dossier ou effectuer une démarche auprès d'une administration : permis de conduire, cession et acquisition véhicule, carte grise, changement d'adresse, demande d'allocations, retraite, ...

- **France Services met à votre disposition un ordinateur connecté à internet** pour pouvoir effectuer vos démarches numériques en autonomie.

Cérémonies

Commémoration du 8 mai

Le jeudi 8 mai, le village de Cremps s'est rassemblé autour de son monument aux Morts pour commémorer le 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Un moment de recueillement intense, marqué par l'émotion et la solennité, qui a réuni élus, habitants et anciens combattants. La cérémonie a débuté par le discours de Nathalie Ricard. Un hommage poignant a ravivé la mémoire collective et souligné l'importance de transmettre aux jeunes générations le devoir de souvenir. L'appel des douze noms des soldats Crempsois morts pour la France au cours des deux conflits mondiaux a été suivi par la lecture du message officiel des ministres Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Patricia Mirallès, ministre chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. La sonnerie aux morts, suivie de la Marseillaise, a amplifié la portée symbolique de l'instant. Les participants se sont ensuite rendus à la salle « Le Préau » pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Commémoration du 11 novembre

Mardi 11 novembre à 11h30, les Anciens combattants, les élus, les habitants, présidents (es) et membres d'associations, et la jeunesse Crempsoises s'étaient déplacés en nombre pour assister à la commémoration du 107^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Après le discours de Madame le Maire, Michel Marot, Adjoint au Maire, a lu les messages de la ministre des Armées et sa déléguée. Lise Sikora a donné lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre.



L'appel des morts (Mickaël Fonton), le dépôt de la composition florale (Augustin et Claire) et la Marseillaise ont clôturé ce moment de recueillement. Tout le monde a été convié à partager le verre de l'amitié à la salle des Fêtes.

Distinction : remise des insignes dans l'Ordre des Palmes académiques aux récipiendaires des promotions 2025

Le mercredi 19 novembre 2025, la préfète et Mme la Directrice Académique du Lot ont promu, dans l'ordre de chevalier des palmes académiques, Vincent Carrière. Cette distinction reconnaît son engagement comme professeur des écoles et directeur de l'école de Pern depuis 18 ans, ainsi que les nombreux projets développés dans le département pour les élèves en tant que président de l'Office Central de la Coopération à l'École du Lot depuis 10 ans.

C'est entouré de sa famille et de Nathalie Ricard maire de Cremps que le récipiendaire a fêté la remise de cette distinction.



Témoignage : Lise raconte son séjour dans le cadre du Service National Universitaire



Le SNU se déroule en trois phases : le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général, l'engagement volontaire.

« Je m'appelle Lise, j'ai 16 ans et j'ai participé au séjour de cohésion du SNU l'été dernier. J'ai très vite eu envie de tenter cette expérience à la place du stage en entreprise obligatoire pour les élèves de fin de Seconde. J'ai eu la chance d'effectuer ce séjour à Palavas les Flots et ce fut une super expérience.

Dès le premier jour, on s'est retrouvés dans notre compagnie, et même si tout le monde était un peu timide car nous ne nous connaissions pas, l'ambiance s'est vite détendue grâce aux activités de groupe. J'ai rencontré des jeunes qui venaient de régions différentes de la mienne, et le cadre du camp de vacances était très sympa.

Ce que j'ai préféré, ce sont les ateliers de premiers secours et les activités sportives très nombreuses et parfois assez intenses. On était tous dans le même état d'esprit : essayer, se dépasser, et s'entraider. Pendant toutes ces activités, j'ai vraiment compris ce que voulait dire "esprit de cohésion" et entraide.

Les règles de vie étaient strictes : nous n'avions pas le droit de parler tard le soir dans les chambres, temps de douche limités, l'utilisation du téléphone était très peu autorisée (15min par jour). C'était un peu militaire, mais j'ai bien aimé. Les moments de détente ou les veillées le soir restaient très simples mais c'est là que l'on a créé des liens les uns avec les autres ; on parlait de tout : de nos projets, de nos doutes, du lycée...

Toutes les activités (sportives ou autres) m'ont aidé à prendre confiance en moi, à voir ce dont j'étais capable, elles m'ont aidé à m'ouvrir aux autres, à sortir de mon confort et parfois à me sentir utile.

Quand je suis rentrée, j'étais ravie. Je ne m'attendais pas à ce que le SNU ait un tel impact sur moi, et maintenant je suis même volontaire pour participer à la phase d'engagement. Je vais faire du bénévolat (84h de MIG – mission d'intérêt général) au sein d'une association afin d'aider, de découvrir de nouvelles personnes et de me faire de nouvelles expériences.

Franchement, c'est dommage que le SNU ait été interrompu, j'aurais conseillé à tout le monde de tenter l'expérience ! »

Lise Sikora

Pour finaliser son SNU Lise a souhaité participer à la commémoration du 11 novembre et c'est grand plaisir que Mme le Maire l'a accueilli et lui a confié la lecture du message de l'UFAC.

La vie du village

Les randos du souffle

Les randos du souffle sont un évènement pour lutter contre la mucoviscidose.

L'ensemble des dons récoltés sont entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose pour financer la recherche pour trouver le traitement.



Le 19 octobre 2025 ont eu lieu les 8^{èmes} randos du souffle sur la commune de Cremps. Nous avons accueilli près de 600 personnes.

Grâce à tous nos partenaires, les donateurs, et bénévoles qui ont fait que cette journée soit parfaite, centrée sur le partage et la bienveillance, nous avons reversé plus de 8400 euros à l'association nationale Vaincre la Mucoviscidose.



Merci à tous pour votre participation.

Une nouvelle entrée au cimetière



L'entrée officielle du cimetière se situe sur la place de l'Eglise en passant sous le bolet. Depuis le début d'année, un autre accès a été réalisé pour faciliter l'acheminement des engins lors des travaux.

Trois entreprises sont intervenues :

- les Pompes Funèbres Thierry Pouzergues : création de l'ouverture à titre gracieux. Le Conseil Municipal les remercie.
- L'autoentrepreneur Christophe Dario pour la réalisation de la tranchée pour le seuil en béton (528,41 €).
- Jacques Cardin, artisan ferronnier et maréchal-ferrant à la forge de Pech-Petit, pour la confection du portail en fer coulissant : 2 422,20 € TTC (thermo laquage compris).

Les jardiniers ont fleuri le village

Sous la houlette d'Anne-Marie Roques, 10 petites mains se sont converties en jardiniers pour fleurir le village.

Des plantes vivaces et annuelles ont été plantées dans les bacs situés sur la place des Festivités.

Merci aux bénévoles pour cette belle initiative et à Anne-Marie pour l'arrosage matinal et régulier.

Et pour preuve, malgré un été caniculaire, toutes les plantes sont en bonne santé.

Vive les mains vertes !



Le terrain de pétanque mis en lumière

Le vendredi 25 juillet, les premiers boulistes ont inauguré le nouveau terrain de pétanque nocturne.

L'entreprise Argia Elek située à Cœur-de-Causse, a réalisé la mise en lumière du terrain de pétanque avec un éclairage tout en led pour un montant de 5 319,60 € TTC (comprenant les coffres commandes, alimentation des projecteurs, la minuterie, les fixations et l'achat de 6 projecteurs).



Tous les halogènes extérieurs ont également été changés. La pose de détecteur de présence au niveau des toilettes de la Salle des Fêtes, des WC publics, le changement de tous les hublots et huit spots supplémentaires encastrés sur la scène de la Salle des Fêtes ont été installés pour un coût global de 3 269,00 € TTC.

Tous les vendredis soir de l'été, une vingtaine de personnes s'est retrouvé pour partager un moment de détente.

Un mini giratoire expérimental a vu le jour au cœur du village



Depuis plusieurs années, le conseil municipal, le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie) et le service voirie du Conseil Départemental du Lot étudient plusieurs possibilités pour diminuer la vitesse au cœur du village.

Fin novembre, un mini giratoire expérimental (d'où sa couleur jaune) a été tracé. Cette phase test sera étudiée durant plusieurs mois afin de recueillir les remarques des usagers. A ce jour, plusieurs riverains ont fait savoir à Mme le Maire que ce giratoire était nécessaire.

Coût de d'achat des panneaux : 1 483,73 € TTC.

La mairie est en travaux

L'audit énergétique réalisé, en 2023 par Territoire d'Energie Lot, a mis en avant le manque d'isolation de la Mairie.

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'isolation énergétique par l'intérieur et de remise aux normes de l'électricité et de chauffage.

Ces travaux ont été divisés en quatre lots :

- Isolation et plafond intermédiaire,
- Pompe à chaleur,
- Electricité,
- Peinture.

Ils ont débuté mi-novembre et devraient se concrétiser pour la fin Janvier 2026. Pendant la durée de l'opération le secrétariat de la mairie a été déplacé dans la salle « le Préau ».



L'église a été mise en conformité électrique



Le rapport de Socotec réalisé en 2021 est sans appel. Vu l'installation très vétuste, il est obligatoire de réaliser les travaux de réfection électrique de l'église. Après avoir consulté plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur l'entreprise Allez et Cie basée à Mercuès.

Le responsable Rémy Cruciani a présenté une esquisse avec le positionnement des luminaires intérieurs. Ses conseils sur le choix des luminaires et des radiants muraux (chauffage) ont permis aux élus de valider l'éclairage de toute la bâtie avec la suppression de tous les halogènes intérieurs et extérieurs remplacés par des leds.



Devis validé : 36 058,45 € TTC (y compris : nacelle, chauffage, sonorisation, déplacement du coffret du clocher au rez-de-chaussée) – Subventions accordées : DETR 2024 : 5 771 € et 6 656 € Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Un chantier d'envergure qui a débuté mi-janvier durant 6 semaines. L'entreprise a œuvré avec sérieux pour rétablir la mise en conformité de ce bâtiment. Début décembre, la vérification électrique a été confiée à Socotec. Le rapport fait état d'aucune observation. Cet établissement recevant du public est classé type 4. Des extincteurs vont être installés prochainement pour rendre ce lieu aux normes d'aujourd'hui.

Urbanisme

Les autorisations d'urbanisme communales pour l'année 2025 sont au nombre de 28 réparties en : Permis de Construire : 6 - Déclaration préalable : 11 - Certificat d'urbanisme : 11

Etat civil

Naissances

- Romy DELAUD MARGUERIE née le 18 juillet 2025 à Cahors.
- Adrien MARNET né le 22 août 2025 à Cahors.



Mariage

- Marc DOURCY et Karine CONQUET le 04 août 2025.



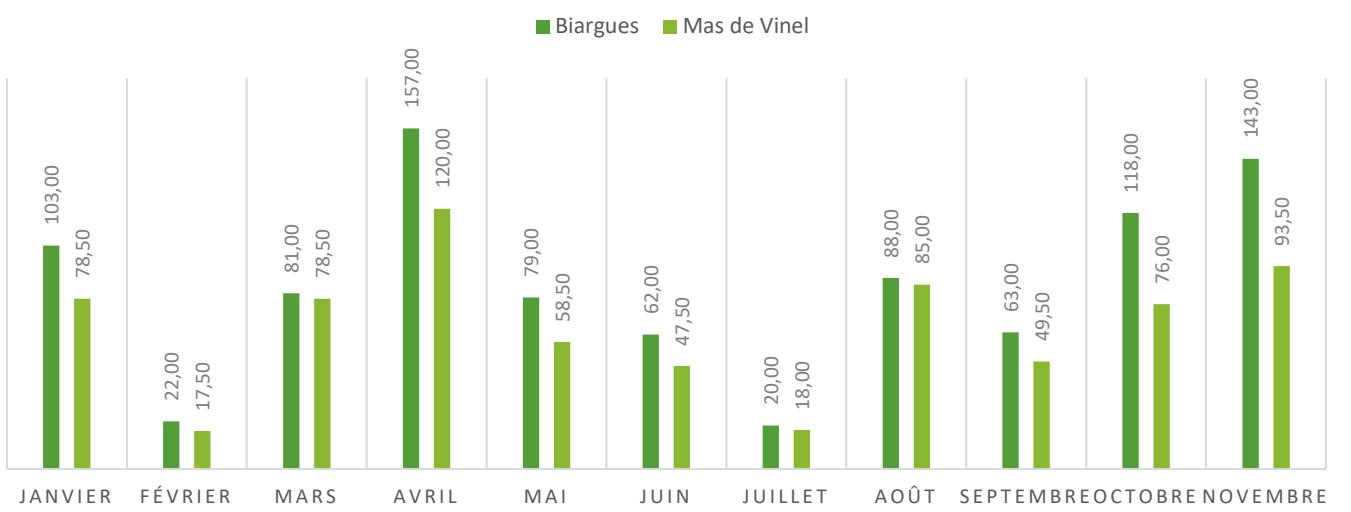
Décès

- Marie-Claire LIOU née BON, décédée à Paris (14^{ème}) le 24 janvier à l'âge de 88 ans, inhumée à Cremps le 18 février.
- Christiane DARIO née KARCZ, décédée à Cahors le 23 février 2025, à l'âge de 72 ans, inhumée à Cremps le 28 février.
- Elise AYRAL, décédée à Cahors le 23 février 2025, à l'âge de 75 ans, inhumée à Cremps le 28 février.
- Simone HEURLIN née GREGORIS, décédée à Cahors le 26 septembre 2025 à l'âge de 88 ans, inhumée à Cremps le 30 septembre.

- Hugues OURCIVAL-FAVRE, décédé le 26 octobre 2025 à Ales (Gard) à l'âge de 79 ans, inhumé à Cremps le 07 novembre.
- Marie, Bernadette GELIS née MAGOT, décédée à Cahors le 27 novembre 2025, à l'âge de 77 ans, inhumée à Cremps le 2 décembre.
- Yoan CONQUET-GORSE, décédé à Alairac (Aude) le 28 novembre 2025, à l'âge de 22 ans, inhumé à Cremps le 6 décembre.
- Micheline MARTRET née LEMOZY, décédée à Pradines le 12 décembre 2025, à l'âge de 96 ans, inhumé à Cremps le 18 décembre.

Pluviométrie

PRÉCIPITATIONS 2025 EN MILLIMÈTRE



Soit un total annuel à fin novembre de 936,00 mm pour Biargues et 722,50 mm pour le Mas de Vinel

Environnement

Des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle « Le Préau »

Mi-novembre, la commune s'est dotée de panneaux photovoltaïques. Ils ont été installés sur les deux pans de la toiture de la salle « Le Préau ».

Ce projet illustre pleinement l'engagement de la commune, pour un avenir plus durable et une gestion responsable de ses ressources énergétiques.

Tout a débuté le 11 janvier 2024, avec la signature, d'un accord préalable entre la collectivité et Territoire d'Energie Lot, concernant l'opération de réalisation d'une étude de prédimensionnement technico-économique d'un projet d'énergie renouvelable.

TE 46 – Territoire d'Energie du Lot accompagne les communes dans les projets photovoltaïques sur les



couvertures de bâtiments existants ; pour cela le BET RAMAT a été retenu en tant que BET Photovoltaïques pour des diagnostics de solidité des structures (les charpentes, en général) préalables aux projets PV.

Le 1^{er} octobre 2024, la 1^{ère} étude a été réalisée sur le bâtiment de la Mairie.

Conclusions, les charpentes doivent être « réparées » indépendamment d'un projet PV coût environ 10 K€ HT (+/-20 %).

Réfection à neuf pour la pose de PV soit 29 K€ HT (+/- 30 %).

Le Conseil Municipal a donc décidé d'annuler ce projet sur cette toiture. Et demande à TE – 46 de mandater le BET pour la réalisation d'un diagnostic sur la toiture de la salle « Le Préau ». Celui-ci a été réalisé le 6 janvier 2025.

Conclusion : l'état actuel est justifié, le projet PV est réalisation sans renfort structurel à condition d'en exclure la toiture au-dessus du comble technique.

Le Conseil Municipal lance donc la consultation auprès de trois entreprises.

Le 9 septembre 2025, l'entreprise TechnoLogis a été retenue pour un montant de 15 876 € TTC comprenant une centrale photovoltaïque 9,09 KWc : 18 modules, 18 optimiseurs, 1 onduleur, 1 coffret de protection, 1 système d'arrêt d'urgence, interrupteur DC, câblages, pose, raccordement, consuel.

Cette installation permettra de produire de l'électricité en autoconsommation collective et de revendre le surplus pour trois bâtiments communaux (« Le Préau », la Salle des Fêtes et la Mairie). Un fonds de concours a été accordé par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne à hauteur de 6 750 €.



Les dépôts sauvages, une préoccupation grandissante

La collectivité et les habitants constatent une recrudescence de dépôts sauvages autour des points de collecte et en bordure de certaines voies.

Cartons abandonnés, sacs non triés, petits encombrants déposés, des gestes d'incivilités qui pèsent sur le cadre de vie et mobilisent régulièrement un autoentrepreneur de la commune.

Le prestataire, à la demande de Mme le Maire, se rend souvent sur tous les points de collecte pour ramasser les encombrants et il les véhicule à la déchetterie.

Un coût financier supplémentaire pour la commune.

Préserver la propreté rurale est l'affaire de tous, chaque petit geste est important pour maintenir un village respectueux de son environnement.

La commune rappelle que les déchèteries de Lalbenque et Berganty, à seulement quelques kilomètres, sont régulièrement ouvertes. Ci-dessous les horaires d'ouverture :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

Lalbenque T/F. 05 65 20 17 46	1699 route de Cahors 46230 Lalbenque	Fermé 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 Fermé	Fermé 14h00 – 18h00	Fermé 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 Fermé	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00
----------------------------------	---	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-------------------------------

St-Géry T/F. 05 65 23 50 36	Les Vitarelles 46090 Berganty	Fermé Fermé	9h00 – 12h00 Fermé	Fermé 14h00 – 18h00	Fermé 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	Fermé
--------------------------------	----------------------------------	----------------	-----------------------	------------------------	------------------------	-------------------------------	-------

Composteur collectif

Depuis un an, la collectivité avec l'accompagnement du SYDED et du SICTOM les Marches du Sud Quercy, propose aux habitants de la commune la possibilité de composter collectivement.

Le compostage est une technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le poids de vos poubelles tout en générant un excellent amendement organique pour vos plantes ou votre potager.



Mais pour cela il faut composter correctement.

A savoir que les 3 bancs placés à proximité de la Salle des Fêtes doivent être utilisés à bon escient.

A savoir dans les 3 bacs :

- 1) matière brune : ne rien jeter à l'intérieur,
- 2) bac de compostage : vider vos déchets mais pas n'importe lesquels, les pieds de lavande et autres sont interdits !!!
- 3) maturation ne rien jeter à l'intérieur.



Le tri s'effectue également dans le cimetière

Plus écologique et plus vertueux, l'éco-cimetière permet de faire rentrer le recyclage dans un espace où il était jusque-là absent.

Trier la terre et les végétaux d'un côté, la terre cuite et les plaques funéraires d'autre part pour les emmener en déchèterie permettent de réduire de quasiment 90 % le poids des déchets produits dans un cimetière.

Il est donc apparu primordial de mettre en place le tri au sein du cimetière afin de continuer le recyclage des pots et films plastique et le compostage des fleurs fanées et du terreau.

Afin de déposer vos déchets, vous trouverez à l'entrée trois types de conteneurs différents et bien identifiés :

- * Déchets compostables uniquement terre, plantes et fleurs naturelles (couvercle jaune),
- * Déchets résiduels fleurs en plastique (couvercle jaune),
- * Pots en terre cuite (couvercle noir).

Plan de la commune

Suite à l'adressage communal, la municipalité a souhaité modifier le panneau d'information situé au cœur du village.

Celui-ci a été réalisé Caroline Tremesaygues, Graphiste à Aujols et imprimé par Boissor Imprimerie à Luzech pour un montant global de 650 € TTC.



ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales

Votre demande d'inscription doit avoir été déposée au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le premier tour, soit le 06 février 2026 pour le scrutin à venir. L'article L.30 du Code électoral repousse ce délai au 10^{ème} jour avant le 1^{er} tour (le 5 mars donc) dans un certain nombre de situations : déménagement pour motif professionnel après le 6 février, acquisition de la nationalité française ou de la majorité électorale après le 6 février, droit de vote récemment recouvré (pour les personnes qui en avaient été privées par décision de justice). Pour tous autres renseignements contacter la mairie au 05 65 24 74 27.

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE au 31 janvier 2027

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

**Cremps : la fermeture technique (arrêt des services du réseau cuivre) est prévue pour le 31 janvier 2027.
La commune est éligible au dispositif de financement des travaux de raccordement à la fibre optique.**

Fiche pratique : passer au très haut débit en 5 étapes

1 Je vérifie si je suis concerné par la fermeture du réseau cuivre

- J'identifie le type de connexion internet et téléphonique dont je dispose, grâce à ma facture, à mon contrat.
- Mon contrat ou mes factures mentionnent l'ADSL ou le RTC. Cela signifie donc que j'utilise une box internet (téléphonie fixe) branchée via une prise en T.
- J'identifie les autres équipements qui pourraient dépendre du réseau cuivre, par exemple une téléalarme ou une téléassistance.
- Je peux également contacter mon opérateur pour m'en assurer.

2 Je me renseigne sur la date de fermeture du cuivre

J'entre le nom de la commune où se situe mon logement sur le site **TresHautDebit.gouv.fr** en tapant l'adresse dans mon navigateur ou en scannant le QR code suivant.

3 Je vérifie mon éligibilité à la fibre optique

- Je me rends sur le site Ma Connexion Internet : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>. Je renseigne mon adresse postale. Je clique sur le point correspondant à l'adresse de mon logement.
Si des offres fibre sont disponibles (point bleu foncé), elles seront indiquées.
Si aucune offre fibre n'est mentionnée, mon adresse n'est pas encore éligible à la fibre. Pas d'inquiétude, le réseau cuivre ne pourra fermer qu'une fois les déploiements terminés dans la commune !
- Si je ne suis pas éligible à la fibre optique, je peux bénéficier, **sous conditions**, d'un financement de l'Etat pour m'équiper d'une solution très haut débit par satellite ou 4G fixe grâce au dispositif « Cohésion numérique des territoires ». Pour en savoir plus sur le dispositif et les offres disponibles sur mon territoire, je me rends sur le site de l'**Agence nationale de la cohésion des territoires**.

4 Je choisis un opérateur et j'anticipe la migration

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
- Des travaux sont parfois nécessaires ! Si mon choix s'est porté sur la fibre optique, des travaux sur ma propriété peuvent être nécessaires pour me raccorder au réseau. Ces travaux sont pris en charge par les opérateurs, sauf situations exceptionnelles, mais ils peuvent prendre du temps, d'où la nécessité d'anticiper la migration.
- Les opérateurs peuvent être très occupés à mesure que la date d'arrêt de services approche ! Même si ma commune n'est pas encore concernée par la fermeture du réseau cuivre, il est nécessaire d'anticiper la migration. À mesure que la fermeture approche, le délai de raccordement est susceptible de s'allonger.

5 Une fois le raccordement réalisé je profite des nouvelles possibilités offertes par ma connexion Très Haut Débit !

Vie associative

L'association Les Tridéphasées a donné sa 1^{ère} représentation à Cremps

Endiablées, disjonctées, survoltées sont des adjectifs qui conviennent aux Tridéphasées dans cette pièce de théâtre "Pattes à Caisse et tout à Trac". Le samedi 25 janvier à la salle des fêtes de Cremps, devant un public nombreux, les trois protagonistes, Florence Castieau, Hélène Morin-Palame et Hélène Mouret ont présenté cette fantaisie ouvrière où "quand la chaîne s'enraye, tout s'enchaîne et se déchaîne".

Des textes adaptés, entrecoupés par la voix off de Félix Bouquet, et un décor minimaliste plantent le décor du monde ouvrier et entraînent le public dans des éclats de rire !

Cette pièce, écrite et réalisée par les Tridéphasées elle-même a rencontré un franc succès. Les personnes présentes sont unanimes, leurs principaux témoignages étant : "Bravo, on s'est régalaés, belle énergie, on ne s'ennuie pas dans cette boîte à revendication".



Florence Castieau, la présidente de l'association, a remercié tous les participants, la mairie pour la mise à disposition de la salle et bien sûr les actrices, en partageant le verre de l'amitié après le spectacle.

Endurance équestre les 8 et 9 mars 2025, organisée par Les 2 jours du Quercy

Un week-end bien arrosé pour l'endurance équestre à Cremps.

Le samedi 8 mars, sur les épreuves SHF (jeunes chevaux) 60 cavaliers/chevaux ont pris le départ sur 40, 60 et 80 km. Il s'agit de plusieurs épreuves pour qualifier de jeunes chevaux (souvent des purs sangs arabes).

Le dimanche 125 cavaliers/chevaux s'étaient engagés sur des épreuves Club, Amateur et Pro sur 20, 40, 60 et 80 km.

Plus de 20 couples cavaliers/chevaux ont déclaré forfait, la pluie et le vent annoncés les ont découragés.

Le Championnat du Lot officiellement déclaré auprès de la Fédération Française d'Equitation s'est déroulé le dimanche sur 20, 40 et 60 km.

Le championnat récompense les 3 premiers cavaliers lotois dans chaque catégorie.

Club Elite 60 km :

- 1^{er} Damien FRANCHER sur KALIG de SULEIMAN
- 2^{ème} Capucine SCHLAIFER sur IDEAL de COUDIE

Club 2 40 km :

- 1^{er} Camille ROQUEMAUROUX sur NASRIKA ALSH (Les Ames de Ceroy)
- 2^{ème} Lisa GERDOLLE sur NADIA ALIA (Elevage du Quercy)
- 3^{ème} Emma COCCHIO sur HELIOS du TUCA (Les 2 jours du Quercy)



Photo : Remise des prix du dimanche 9 mars : Le Conseil Départemental représentés par Mme Catherine MARLAS, Mme Jocelyne COURNEDE (1^{ère} adjointe au Maire) qui représentait Mme Nathalie RICARD (Maire de Cremps) Jean-Marie Laudat organisateur, Emilie Brard et Jack Bégaud cavaliers d'endurance.

Club 2 (20km) :

- 1^{er} Valentine COURPET sur SON ROCK (Elevage du Quercy)
- 2^{ème} Anne Céline REQUISTON sur SHOPPING BOY (Elevage du Quercy)
- 3^{ème} Eleva MORA sur LEGENDE SUD QUERCY (Elevage du Quercy)

Le règlement préfectoral oblige les organisateurs de manifestations à faire appel à un grand nombre de bénévoles pour sécuriser les routes qui sont traversées par les cavaliers (2 adultes par passage).

Nos remerciements à tous, (chronométreurs, jurys, secrétaires vétérinaires, médecin, et tous les bénévoles qui ont balisés et débalisés les chemins).

Le Comité des fêtes de Cremps pour la préparation des repas sur ces 2 journées. Merci Florent et Patricia toujours au rendez-vous et Guilaine qui régale les membres du jury.

La Mairie de Cremps qui accueille ces concours d'endurance depuis plus de 40 ans.

Cette année les 30 octobre et 1^{er} novembre 2026 le COCEEL (Endurance Equestre Montcuq) fêtera ces 50 ans. Un événement mondial à ne pas manquer. Venez nombreux à l'arrivée traditionnelle dans le village de Montcuq où vous attend une ambiance sportive.

Et sur le village de Cremps, notez bien l'endurance équestre des 7 et 8 mars 2026.

Le Président, Jean-Marie LAUDAT

L'Association "Rallye Valse et Joyeuse" a tenu son assemblée générale

L'association "rallye valse et joyeuse" a tenu son assemblée générale le samedi 02 août 2025 à 10h à la salle

"Le Préau" à CREMPS

Présents : DEILHES Michel, GILES André, GILES Nicolas, GILES Théo, GILES Maël, COURNEDE Jean-Luc, LETULZO Pierre, FURHEUR Laurent, CALMETTE Christian, FRAYSSINET Michel, CONQUET Francis, CONQUET Guy, BRUGIDOU Olivier, CUBAYNES Michel, DURAND Daniel, RICARD Patrice, ROUX Gilbert, PILON Valérie, RICARD Alexis, AYRAL Benoît, MIGUEZ Didier, POUZERGUES Jérôme, RICARD Nathalie (maire).



Les pouvoirs : MAROT Michel donne pouvoir à COURNEDE Jean-Luc, BILLIERES René donne pouvoir à DEILHES Michel.

Renouvellement du bureau : M. GILES Nicolas a fait part de sa démission en tant que vice-président, aucun candidat ne s'est présenté à sa succession.

Rapport moral : le président fait le bilan de la saison 2024-2025. Plan de chasse chevreuils ; Battue : 39 attributions, plan de chasse réalisé ; Tir d'été : 11 attributions, plan de chasse non réalisé, 9 prélèvements ; Plan de chasse grands cervidés réalisé : 3 attributions ; Sangliers : 23 prélèvements ; 3 trios de lièvres ont été lâchés ; Subvention de 500 € de la commune.

Rapport financier : le trésorier fait lecture des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Rapport d'activité des piégeurs et du garde-chasse : en tant que piégeurs : 18 renards prélevés. En tant que garde-chasse : 3 renards et 6 corbeaux prélevés.

Préparation de la saison à venir : prix des cartes inchangé ; propriétaires de plus de 5 ha ou résident : 30 € Carte battue 50 € ; carte "étranger" 150 € ; M. LAPORTE Laurent a demandé à bénéficié de la carte à 150.00 €, accord à l'unanimité ; MM LETULZO Pierre et MARCEL Nicolas ont demandé à bénéficier de la carte à 50 €, accord à l'unanimité. COURNEDE Jean-Luc aura à charge de délivrer toutes les cartes.

Ouverture générale le dimanche 14 septembre.

Plan de chasse chevreuil: 50 attributions tir d'été : 11 battue : 39

Les battues auront lieu :

- Septembre : tous les samedis et dimanche après-midi,

- Octobre : samedi et dimanche après-midi. Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction du jour de collecte des carcasses et des conditions météorologiques.

Vente chevreuils : chasseur 30 €, autres 50 € ; plan de chasse grand cervidés : 3 attributions

Les battues auront lieu :

Le samedi 25 octobre avec Concots, les vendredis 07 novembre et 02 janvier : équipage ARMAND

Battue aux sangliers :

- Septembre : dimanche matin,

- Octobre Samedi matin et dimanche matin La société de chasse de Cremps chasse d'un commun accord avec la société de chasse de Laburgade.

Lièvres : ouverture à tir à partir du 1^{er} novembre, les samedis, dimanches et mercredis.

Plan cynégétique 2025-2031 : un nouveau plan cynégétique vient d'être élaboré pour une durée de 6 ans.

Il est consultable sur internet et un exemplaire sera disponible à la cabane de chasse. Chaque chasseur doit en prendre connaissance.

Le chapitre 3 a été reconduit. De ce fait il a été validé : tout chasseur qui se déplace doit se reposter à 5 mètres d'un poste matérialisé. Le tir à la chevrotine est autorisé. Seul le directeur de battue a le pouvoir de décider l'autorisation ou non de la chevrotine.

Directeur de battues société de chasse de Cremps : par délégation de pouvoirs sont nommés : POUZERGUES Jérôme, GILES Nicolas, DEILHES Michel, CONQUET Nicolas, CALMETTE Christian.

Directeur de battues société de chasse Laburgade : par délégation de pouvoirs sont nommés : BERTHIE Didier, RICARD Patrice, VIALETTE Olivier, LAFON Daniel, LAPORTE Laurent, DELAPIZE Bruno

Tir d'été : les nouveaux chasseurs devront être accompagnés.

Aménagement du territoire de chasse : à ce jour nous disposons de 1293 ha de droit de chasse.

Il a été décidé de lâcher : 4 couples de faisans reproducteurs ; 4 couples de perdreaux reproducteurs ; 3 trios de lièvres.

Domaine de Pech-Petit : le président rappelle que les droits de chasse ne sont pas signés, la chasse y est interdite. Une lettre sera adressée aux communes voisines pour leur en informées. La réserve de chasse est inchangée. Une journée "chemin" aura lieu le samedi 30 août.

Informations diverses : S.I.A Toute arme utilisée à la chasse doit être déclarée.

La formation décennale à la sécurité est obligatoire. La FDC en partenariat avec la compagnie d'assurance Libella Affinity vous propose une assurance à 22 €/chasseur et pour les structures 130 €.

15 Tonnes de viscères ont été collecté à Lalbenque.

Une date reste à déterminer pour le banquet et/ou le repas cerf.

RICARD Nathalie, maire de la commune, a rappelé la responsabilité du président et des directeurs de battues. Elle a également évoqué le projet de la cabane de chasse. Seul le terrain du Lac du Fraysse a été retenu dans le nouveau plan d'urbanisme (PLUI).

Les démarches vont commencer pour savoir si le projet est réalisable, proximité des réseaux, nature du sol.... Madame le maire a également félicité l'assemblée pour l'organisation et la qualité du premier repas "cerf". Elle s'est même réjouie de voir les hommes aux fourneaux !!!!

Le Président, Olivier Brugidou

La Gariote Crempsoise

L'association a proposé de nombreuses manifestations.



Les membres de l'association n'ont pas cessé pour autant leurs activités et se sont retrouvées tous les lundis après-midi, pour tricoter, échanger sur les futurs projets, jouer à des jeux de société et bien sûr faire la pause gourmande... Dans le courant de l'année, de nouvelles personnes sont venues nous rendre visite et sont restées, d'autre nous ont quittés (déménagements).



09 février 2025 : Bourse aux livres. Cette manifestation a occupé la Salle des Fêtes et « le Préau » et accueilli 23 exposants.

08 mai 2025 : sortie en PERIGORD. Par une belle journée ensoleillée de printemps, 24 « touristes » ont visité la cité. Médiévale de SARLAT et se sont promenés dans un cadre magnifique « les jardins d'eau » à CARSAC-AILLAC (8 km de SARLAT).

29 juin 2025 : vide grenier et puces des couturières. Pour la 1ère fois, cette année, le vide grenier était complété par les puces de couturières installées dans la Salle des Fêtes.

09 et 10 août 2025 : exposition.

Malgré un été très très chaud, cette manifestation ouverte au plus grand nombre, a accueilli **15 talents** dont un nouveau photographe, une artiste peintre et les œuvres d'un céramiste crempsois reconnu Patrice TEULIÈRES. A cette occasion, certains crempsois, ont pu découvrir une photo des habitants du village, prise par un photographe amateur, lors de la fête du village.

Nous allons essayer de poursuivre quelques activités et manifestations mais pour cela l'association a besoin de bénévoles, de beaucoup de bénévoles....alors n'hésitez pas à adhérer, et surtout à participer toujours plus nombreux et faire savoir à votre entourage que nous comptons sur vous.



Prévisions 2026

La GARIOTE CREMPSOISE souhaitait pérenniser ses activités. Mais cette année, elle a fait le choix de ne pas organiser certaines d'entre elles....Ainsi elle vous proposera :

Dimanche 12 avril 2026 : journée découverte



Samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026 : «les automnales de CREMPS». Cette 2ème exposition ouverte aux amateurs et professionnels, pourrait aussi être l'occasion de projeter un panel de photos et peut-être de vidéos, représentant les activités de toutes les associations de CREMPS.



Samedi 14 novembre 2026 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 15 h, salle des fêtes, suivie d'une SOIRÉE «ANNÉES 80» avec restauration et animation par un DJ local.

Enfin, l'équipe de la GARIOTE CREMPSOISE maintiendra ses activités le jeudi après midi, salle "le Préau" de 14 h à 17 h. **Venez nombreux et nombreuses en 2026.**

La Présidente, Monique Couyba

Concert organisé par l'Association Lot Allegro

Comme tous les étés depuis 2022, les musiciens de l'association Lot Allegro, ont donné cette année encore un concert classique/festif à l'église Notre Dame de la Nativité en ouverture des festivités de la fête votive.

C'était donc le samedi 26 juillet à 18 heures que nos 7 musiciens et nos deux sopranos : Irina Lopériol et Reina Sumiya, ont séduit les mélomanes qui avaient rempli l'église ce soir-là. Offenbach, Schubert, Delibes, Vivaldi, Piazzolla furent à l'honneur et leurs mélodies séduisirent le public conquis.



L'ambiance était festive, car le thème "tangos et danses", plongea le public dans l'esprit de la soirée gastronomique et dansante qui suivit.

Nos jeunes instrumentistes se joignirent avec beaucoup d'enthousiasme à la fête et découvrirent avec plaisir les spécialités de canard de la région.... Ils chantèrent et dansèrent toute la nuit !

Tous sont partants pour revenir l'année prochaine, bien sûr !

Merci pour cette superbe occasion de nous faire (re)découvrir le sens de l'accueil dans le Lot.

Le Président, Philippe Hugonny

Comité des Fêtes : bilan de l'année écoulée

L'année 2025 a été riche en moments de convivialité et de partage pour notre village de Cremps. Dès le mois de mars, l'endurance équestre a une nouvelle fois rencontré un beau succès, rassemblant cavaliers, bénévoles et spectateurs dans une ambiance chaleureuse, sportive et très pluvieuse !!!

La fête du village, organisée fin juillet, a également été un temps fort de l'année. Ce week-end festif a permis à petits et grands de se retrouver et de partager de beaux moments. La photo du village, prise à cette occasion, sera d'ailleurs disponible lors de la cérémonie des vœux.

Le loto prévu en décembre n'a malheureusement pas pu se tenir comme initialement prévu et a dû être reporté à janvier ou février 2026. Nous vous remercions pour votre compréhension et espérons vous y retrouver nombreux.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que l'équipe du comité des fêtes s'agrandit. Cette dynamique rend l'organisation des événements plus fluide et plus agréable, et nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur engagement. Pour 2026, nous vous donnons déjà rendez-vous avec le programme classique : l'endurance équestre les **7 et 8 mars**, et la fête du village les **25 et 26 juillet**. Afin d'améliorer encore votre accueil, un choix de repas plus large sera proposé pour réduire le temps d'attente. Le comité des fêtes souhaite à toutes les **Crempsoises et à tous les Crempsois** de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2026, pleine de bonheur et de convivialité.

Merci à tous pour votre participation.

Bonne année à tous.

Le Président, Florent Bonnac.



Recensement dès 16 ans

OBJETIF CITOYEN

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	
<ul style="list-style-type: none"> - pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électoralles 	

Obligations légales de débroussaillement

En 2024/2025, un travail de mise à jour de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillement a été entrepris. Suite aux incendies de 2022, la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie modifie la rédaction de l'article L. 131-10 du Code forestier en introduisant la notion d'intérêt général.

En effet, les travaux de débroussaillement menés en application des obligations légales de débroussaillement réglementés dans chaque département par un arrêté préfectoral sont réputés d'intérêt général.

Le cadre national de mise à jour de l'ensemble des arrêtés préfectoraux est édicté dans l'arrêté interministériel du 29 mars 2024 relatif aux obligations légales de débroussaillement. Il fixe le socle minimal de ce qui est attendu en matière d'OLD, les dérogations possibles et intègre des mesures d'évitement et de réduction de l'impact des OLD sur la biodiversité.

L'arrêté du 5 juillet 2012 abrogé, est remplacé par un nouvel arrêté fixant les règles pour les OLD : **L'arrêté préfectoral n° E-2025-297 du 29 septembre 2025 est en application.**

Ci-dessous un document pour mieux se protéger et agir contre les incendies.

MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Guide des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger du risque incendie. Il ne s'agit ni d'une coupe rase ni d'un défrichement.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et en réduisant son intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs-pompiers

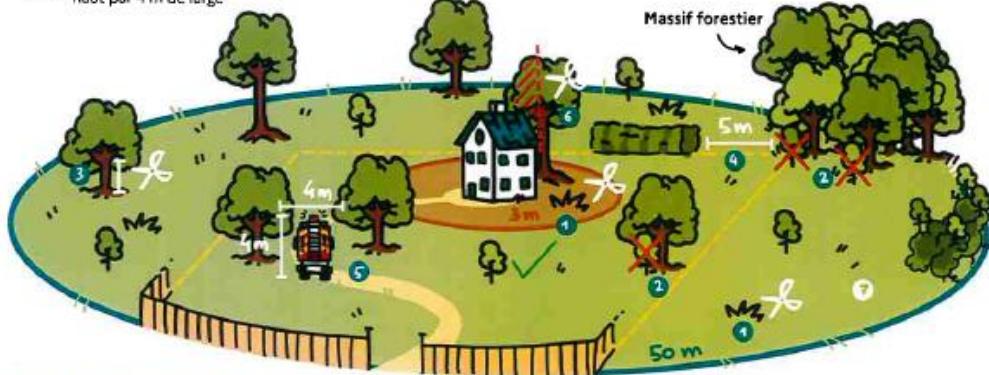
Dans un rayon de 50 m autour de la propriété :

- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse
- 2 Couper ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Pas de haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 mètres de haut par 4 m de large

- 6 Protection renforcée dans un rayon de 3 m autour de la construction : maintien possible d'arbres isolés et élagués, pas de surplomb au dessus de l'habitation, haies tolérées uniquement en séparation de propriété

PRÉSSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ !

Maintenir possible des îlots de végétation (zones sans application des OLD) à distance d'au moins 20 m de la construction, sur une surface maximum de 20 m² et distant entre eux d'au moins 20 m.



Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Abattage et élagage de novembre à février.



→ Coupe d'arbuste et fauche de l'herbe :
De novembre à février et en juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein est interdit entre le 15 mars et le 15 août sur plus de 3 000 m².



→ Evacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

Pour plus d'info :

- Contactez la mairie de votre commune
- Consultez le site de la préfecture du Lot
- Consulter le site du ministère : [écologie.gouv.fr/yeux-bons-reflexes-face-aux-feux-forêt-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-forêt](http://ecologie.gouv.fr/yeux-bons-reflexes-face-aux-feux-forêt-vegetation/debroussailler-prevenir-feux-forêt)

Illustrations originales et mise en page par Salomé SOUBIEILLE pour la DDT du Lot.
Interdit à la reproduction.

4 astuces pour valoriser vos déchets verts :

Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !



Compostage



Broyage puis paillage



Déchèterie

Pour les branchages et autres « gros déchets » :

Vous pouvez broyer vos déchets et utiliser le bois broyé pour pailler votre jardin. Cela protégera vos plantations et leur apportera de l'engrais.

Attention !

La déchèterie ne prend en charge que les branchages. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-dechetterie>

Des questions ?



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :

QR code

Où débroussailler ?

- Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée.
- Hors zone urbaine, débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.
- En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire.
- En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaille quoi ?

Chacun débroussaille chez soi et au droit de sa parcelle sur la parcelle non bâtie.

